ESTIMATES

Canadian International Trade Tribunal

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/28-2000
ISBN 0-660-61435-9

101-03800/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

Canadian International Trade Tribunal

Departmental Performance Report

For the period ending March 31, 2000

Paul Martin
Minister of Finance

Table of Contents

Part I — Chairman's Message 1

Part II — Performance of the Canadian International Trade Tribunal 3
- Societal Context 3
  - Objectives 4
  - Strategic Priorities 4
  - Challenges 4
- Performance Expectations 5
- Performance Accomplishments 5
  - Upholding of the Tribunal's Decisions by National and International Appeal Bodies 5
  - Implementation of the Tribunal's Recommendations by the Government 6
  - Publication of the Tribunal's Decisions in a Timely Way 6
  - Tribunal's Decisions are Viewed as Fair and Impartial by Domestic and International Stakeholders 7
- Presentation of Financial Information 7
- Service Improvement Initiative 7

Part III — Financial Performance 9
- Financial Performance Overview 9
- Financial Summary Tables 9
  - Financial Requirements by Authority 9
  - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 10
  - Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending 10

Part IV — Overview of the Canadian International Trade Tribunal 11
- Mandate and Mission 11
  - Mandate 11
  - Mission 11
- Canadian International Trade Tribunal Organization 12
  - Business Line Description 12
- Organization Structure 13

Part V — Other Information 15
- Contact for Further Information and Web Site 15
- Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal 15
- List of Statutory and Tribunal Reports 16

Part I — Chairman's Message

I am pleased to present the Performance Report of the Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) for fiscal year 1999-2000. The Tribunal is a key player within Canada's trade remedies system as a result of its jurisdiction under the *North American Free Trade Agreement*, the *Agreement on Internal Trade*, the World Trade Organization agreements, the *Canada-Israel Free Trade Agreement* and the *Canada-Chile Free Trade Agreement*.

The Tribunal is an organization characterized by a most diversified mandate, whose workload is entirely externally generated. For this reason, the Tribunal had to effectively coordinate a workload made up of dumping and/or subsidizing inquiries, appeals of decisions of the Department of National Revenue (now the Canada Customs and Revenue Agency), a constantly increasing number of procurement complaints and investigations into tariff relief requests. Nevertheless, the Tribunal met all statutory or prescribed deadlines, even though the Tribunal could not count on a full complement of members for all of fiscal year 1999-2000.

I am pleased to report that the Tribunal completed, in fiscal year 1999-2000, a number of initiatives that will ensure that its processes and rules of procedure reflect the legislative amendments (Bill C-35) to the *Special Import Measures Act* and the *Canadian International Trade Tribunal Act* that will come into force on April 15, 2000. In order to familiarize stakeholders with those changes, the Tribunal has prepared a series of interim guidelines dealing with preliminary injury inquiries, public interest inquiries, interim reviews and expiry reviews.

The Tribunal's Performance Report for 1999-2000 demonstrates its commitment to supporting a fair and open trade system.

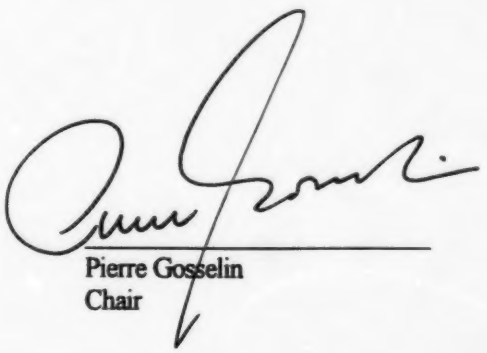

Pierre Gosselin
Chair

Part II — Performance of the Canadian International Trade Tribunal

Societal Context

The Tribunal is an independent quasi-judicial body that carries out its statutory responsibilities in an autonomous and impartial manner and reports to Parliament through the Minister of Finance.

The economic climate is a key external factor affecting the Tribunal's work. It is a responsive institution reacting entirely to external demand. Downturns in the domestic and global economies usually lead to the deterioration of markets and to increased competition for the remaining business. At such times, domestic producers become increasingly sensitive to competition from imports and increasingly likely to seek protection against them. This generally leads to a larger number of inquiries in response to dumping and/or subsidizing complaints under the *Special Import Measures Act* (SIMA). The Tribunal's work under SIMA is of special interest and importance to domestic producers, importers, exporters, primary industrial and service sectors of the economy, and counsel and consultants active in trade matters.

The *North American Free Trade Agreement* (NAFTA), the *Agreement on Internal Trade* (AIT) and the *Agreement on Government Procurement* (AGP) require signatory governments to maintain an independent bid challenge (complaint) authority. The *Canadian International Trade Tribunal Act* (CITT Act) establishes the Tribunal as the complaint authority for Canada. As the bid challenge authority for federal government procurement, the Tribunal determines whether the government institution responsible for the procurement under review has met the requirements of international and national trade agreements and Canadian legislation. The Tribunal's work is, therefore, of interest to potential suppliers, as well as to federal departments and agencies, and crown corporations covered by NAFTA, the AIT and/or the AGP. Furthermore, the *Canada-Israel Free Trade Agreement* and the *Canada-Chile Free Trade Agreement* have provisions by which global safeguard inquiries in respect of goods imported from Israel and Chile can be conducted by the Tribunal.

The Tribunal also hears appeals of Canada Customs and Revenue Agency decisions made under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and SIMA. The Tribunal's work in this area has an impact on Canadian taxpayers, businesses, customs brokers and counsel involved in trade matters.

Pursuant to a standing reference from the Minister of Finance, the Tribunal investigates requests from domestic producers for tariff relief on imported textile inputs for use in their manufacturing operations and makes recommendations in respect of those requests to the Minister of Finance. The Tribunal's work under the textile reference is, therefore, of interest and importance to the apparel and textile sectors of the economy.

Finally, the Tribunal may be asked to conduct inquiries and provide advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance. Through these references, the Tribunal's work is of interest and importance to key sectors of the Canadian economy.

In addition to having an impact on external stakeholders, the Tribunal's work is of particular interest to the following federal departments: Finance, Foreign Affairs and International Trade, Canada Customs and Revenue Agency, Agriculture and Agri-Food, Industry, and Public Works and Government Services.

Objectives

The objectives of the Tribunal's business line are to ensure that Canada can rely on a fair and efficient trade remedies system and that the government, through the Tribunal's fact-finding inquiries and standing references, can formulate strategies aimed at making Canadian producers more competitive in the global trade environment.

Strategic Priorities

The Tribunal has established the following priorities:

- to maintain the quality of the Tribunal's findings, determinations and recommendations;
- to hear cases and make decisions expeditiously on matters that fall within the Tribunal's jurisdiction pursuant to acts of Parliament or regulations; and
- to maintain the Tribunal's independence and accessibility as a quasi-judicial organization.

Challenges

Some of the challenges facing the Tribunal include:

- to ensure that the inquiry and appeal processes of the Tribunal remain accessible and affordable to all stakeholders;
- to implement new approaches to service delivery, in particular, the more extensive use of information technology that will allow the Tribunal to meet, with fewer resources, the externally generated demand for its services; and
- to ensure the smooth implementation of the legislative amendments (Bill C-35) to SIMA and the CITT Act.

Performance Expectations

In light of the key results identified below, the Tribunal is in a position to continue to be a key player in Canada's trade remedies system.

Provides to Canadians:	To be demonstrated by:
Support of a fair and open trade system	➢ Upholding of the Tribunal's decisions by national and international appeal bodies. ➢ Implementation of the Tribunal's recommendations by the government. ➢ Publication of the Tribunal's decisions in a timely way. ➢ The Tribunal's decisions are viewed as fair and impartial by domestic and international stakeholders.

Performance Accomplishments

As previously stated, the economic climate is a key external factor affecting the Tribunal's work. It is a responsive institution that reacts entirely to external demand. It may not refuse any reference from the Governor in Council or the Minister of Finance, or refuse to hear any individual or firm on any matters within its jurisdiction.

The Tribunal's challenge is to support a fair and open trade system. In this context, the Tribunal's performance is assessed against the following criteria.

Upholding of the Tribunal's Decisions by National and International Appeal Bodies

The Tribunal's decisions may be reviewed by or appealed to the Federal Court of Canada, or a binational panel under NAFTA or a World Trade Organization (WTO) dispute settlement panel.

Of the 12 cases investigated by the Tribunal pursuant to SIMA during fiscal year 1999-2000, 2 decisions were appealed to the Federal Court of Canada, and the appeals were all in progress at year end. As for the Tribunal's 3 decisions issued in the previous fiscal year that were appealed to the Federal Court of Canada, in one case, the Tribunal's decision was affirmed, in the other, the appeal was discontinued and, in the third, the appeal was still in progress at the end of the fiscal year. As for appeals to binational panels that were in progress at the end of fiscal year 1998-99, the Tribunal's decision was affirmed in each

case by a binational panel, while the others were still in progress at year end. No Tribunal decisions were appealed to a WTO dispute settlement panel.

As for Tribunal decisions regarding appeals from Canada Customs and Revenue Agency decisions under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and SIMA, the Federal Court of Canada dealt with 20 appeals of Tribunal decisions. The results of these appeals were as followed: 7 appeals were discontinued, 10 were dismissed, 2 were allowed and 1 was allowed in part.

Implementation of the Tribunal's Recommendations by the Government

As the bid challenge authority for federal government procurement, the Tribunal makes determinations which may consist of a recommendation to the government institution (such as re-tendering, re-evaluating or providing compensation) and the award of reasonable costs to a prevailing complainant. In fiscal year 1999-2000, the Tribunal made 27 determinations, 12 of which included recommendations. Of these recommendations, 10 were implemented by the government institution, while 2 are held in abeyance pending the outcome of applications for judicial review.

The Federal Court of Canada dismissed three applications to review a Tribunal decision. Four other applications were discontinued, and four were in progress at year end.

As for its mandate under the textile reference, the Tribunal makes recommendations to the Minister of Finance on whether tariff relief should be granted on imported textile inputs. Six recommendations relating to eight requests for tariff relief were issued to the Minister of Finance in 1999-2000, and all recommendations were implemented by the Minister of Finance.

Publication of the Tribunal's Decisions in a Timely Way

The Tribunal's decisions regarding dumping and/or subsidizing and procurement complaints are subject to statutory deadlines. In fiscal year 1999-2000, 34 decisions were issued covering these two areas of the Tribunal's mandate. All decisions were issued within the statutory deadlines.

As for appeals of Canada Customs and Revenue Agency decisions, the Tribunal issued 64 decisions. The Tribunal's objective is to issue its decisions, which are not subject to statutory deadlines, within 120 days of the hearing. The Tribunal did not systematically meet the 120-day deadline. Due to its diversified mandate, the Tribunal must ensure that those areas of its mandate that are subject to statutory deadlines are dealt with on a priority basis.

Tribunal's Decisions are Viewed as Fair and Impartial by Domestic and International Stakeholders

The Tribunal has established a Bench and Bar Committee to promote discussion on issues of importance with the Canadian Bar Association and trade consultants. Meetings are held on a quarterly basis and allow participants to present their views and concerns about the Tribunal's processes and procedures and allow the Tribunal to seek the views of stakeholders on proposed initiatives.

The Tribunal also communicates with its stakeholders to seek their views when considering the introduction of new procedures. It also issues practice notices and guidelines to convey its new procedures to the community at large.

These consultative mechanisms allow the Tribunal to remain accessible to various groups of stakeholders and to take advantage of their points of view. The Tribunal has benefited from stakeholders' comments and suggestions regarding processes and procedures.

Presentation of Financial Information

Canadian International Trade Tribunal	
Planned Spending	**8,486,000**
Total Authorities	*8,993,000*
Actuals	8,707,000

Service Improvement Initiative

The Tribunal offers services to the public in both official languages. Such services include the provision of information to the public regarding the Tribunal's mandate and functions, over-the-counter services, written and oral communications with the public and the reception of documents relevant to eventual proceedings before the Tribunal.

The Tribunal continues to make significant efforts to enhance service delivery to its stakeholders. Enhancements have included providing access to information on the Tribunal and its publications, notices of inquiry and decisions using the electronic medium. All decisions issued by the Tribunal since its establishment in December 1988 are available on its Web site. The Tribunal also has a service that advises interested parties, via E-mail, that new documents have been posted on its Web site.

The Tribunal is also pursuing its efforts to implement a secure communications package that will allow the more expeditious transmission of information between the Tribunal and parties in inquiries. Finally, the Tribunal will carry out, during fiscal year 2000-2001, a pilot project on the automation of the administrative record in its proceedings.

Part III — Financial Performance

Financial Performance Overview

The Tribunal started the year with authorities of $8.5 million. Supplementary estimates in the amount of $75,000 were then approved to allow the carry-forward of the previous years' lapses. Treasury Board approved a sum of $171,000 for the negotiated salary increases, a sum of $17,000 for the Financial Strategy Initiative, a sum of $45,000 for the conversion factor, as well as a $19,000 transfer originating from the Department of Justice for the Conflict Resolution Initiative. Finally, an additional sum of $180,000 was paid for the Employee Benefit Initiative, thereby increasing the authorities to $8.9 million. In 1999-2000, the Tribunal spent $8.7 million of its total authorities of $8.9 million. The surplus of approximately $200,000 is primarily due to delays incurred when implementing certain initiatives, as well as to the fact that two projects had to be postponed until the following fiscal year.

Financial Summary Tables

Financial Table 1

Financial Requirements by Authority
(thousands of dollars)

		1999-2000		
Vote		**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
	Canadian International Trade Tribunal			
35	Operating Expenditures	7,312	7,639	7,353
(S)	Contributions to Employee Benefit Plan	1,174	1,354	1,354
	Total	**8,486**	**8,993**	**8,707**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 2

Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Departmental Planned versus Actual Spending
(thousands of dollars)

	1999-2000		
Business Line	**Planned**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian International Trade Tribunal			
FTEs	94	94	86
Operating	8,486	8,993	8,707
Total Net Expenditures	**8,486**	**8,993**	**8,707**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues	0	0	(1)
Cost of services provided by other departments	1,938	1,938	1,939
Net Cost of the Program	**10,424**	**10,877**	**10,645**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 3

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending
(thousands of dollars)

			1999-2000		
Business Line	**Actual 1997-98**	**Actual 1998-99**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian International Trade Tribunal	7,793	8,136	8,486	8,993	8,707
Total	**7,793**	**8,136**	**8,486**	**8,993**	**8,707**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Part IV — Overview of the Canadian International Trade Tribunal

Mandate and Mission

Mandate

The Tribunal derives its authority from the CITT Act, which received Royal Assent on September 13, 1988.

The Tribunal's mandate is to:

- conduct inquiries into whether dumped or subsidized imports have caused material injury or retardation or are threatening to cause material injury to a domestic industry;
- hear appeals of decisions of the Canada Customs and Revenue Agency made under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and SIMA;
- conduct investigations into requests from Canadian producers for tariff relief on imported textile inputs that they use in their production operations;
- conduct inquiries into complaints by potential suppliers concerning procurement by the federal government that is covered by NAFTA, the AIT and the AGP;
- conduct safeguard inquiries into complaints by domestic producers that increased imports are causing, or threatening to cause, serious injury to domestic producers; and
- conduct inquiries and provide advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance.

Mission

The Tribunal is a key player within Canada's trade remedies system. In its quasi-judicial role, the Tribunal protects Canadian producers from two important forms of unfair competition originating in foreign countries: injurious dumping and subsidizing. The Tribunal also acts as a court of easy access for appeals from Canada Customs and Revenue Agency decisions on customs and excise matters and for complaints regarding designated government procurement.

In its advisory role, the Tribunal assists the government, through its fact-finding inquiries, in the formulation of strategies aimed at making Canadian producers more competitive in the global trade environment. Through its textile reference, the Tribunal assists the government in determining the levels of tariffs that will ensure that economic gains for Canada are maximized in an industry that faces changing market demands.

With the emergence of a freer and more open trading system, Canada must increasingly rely on a fair and efficient trade remedies system. Through its various jurisdictions, the

Tribunal contributes to the maintenance of a healthy Canadian economy and to fair trading relations with Canada's trading partners.

Canadian International Trade Tribunal Organization

Business Line Description

Because of its mandate and structure, the Tribunal has one business line — to act as an administrative court for dumping and subsidizing inquiries, appeals from Canada Customs and Revenue Agency decisions on customs and excise matters, and procurement complaints and as an advisor to the government or the Minister of Finance on a broad range of trade, economic or tariff-related matters.

The Tribunal may be composed of up to nine full-time members, including a Chairman and two Vice-Chairs, who are appointed by the Governor in Council for a term of up to five years. A maximum of five additional members may be temporarily appointed. The Chairman is the Chief Executive Officer responsible for the assignment of members and for the management of the Tribunal's work. Members come from a variety of educational backgrounds, careers and regions of the country.

Members of the Tribunal are supported by a permanent staff of 86. Its principal officers are the Secretary, responsible for corporate management functions, relations with the public, dealings with other government departments and other governments, and the court registrar functions of the Tribunal; the Executive Director, Research, responsible for the economic and financial analysis of firms and industries, the investigation of complaints by potential suppliers concerning any aspect of the procurement process and for other fact finding required for Tribunal inquiries; and the General Counsel, responsible for the provision of legal services to the Tribunal.

In carrying out most of its responsibilities, the Tribunal conducts hearings that are open to the public. In some instances, it may decide cases on the basis of written submissions. Hearings are normally held in Ottawa, Ontario, the location of the Tribunal's offices, although videoconferences and regional hearings are used periodically to increase accessibility to the Tribunal. The Tribunal has rules and procedures similar to those of a court of law, but not quite as formal or strict. The CITT Act states that hearings, conducted generally by a panel of three members, should be carried out as "informally and expeditiously" as the circumstances and considerations of fairness permit. The Tribunal has the power to subpoena witnesses and require parties to submit information, even when it is commercially confidential. The CITT Act contains provisions that strictly control access to confidential information.

The Tribunal's decisions may be reviewed by or appealed to, as appropriate, the Federal Court of Canada and, ultimately, the Supreme Court of Canada, or a binational panel under NAFTA, in the case of a decision affecting US and/or Mexican interests. Governments that are members of the WTO may appeal the Tribunal's decisions to a dispute settlement panel under the WTO *Understanding on Rules and Procedures Governing the Settlement of Disputes*.

Organization Structure

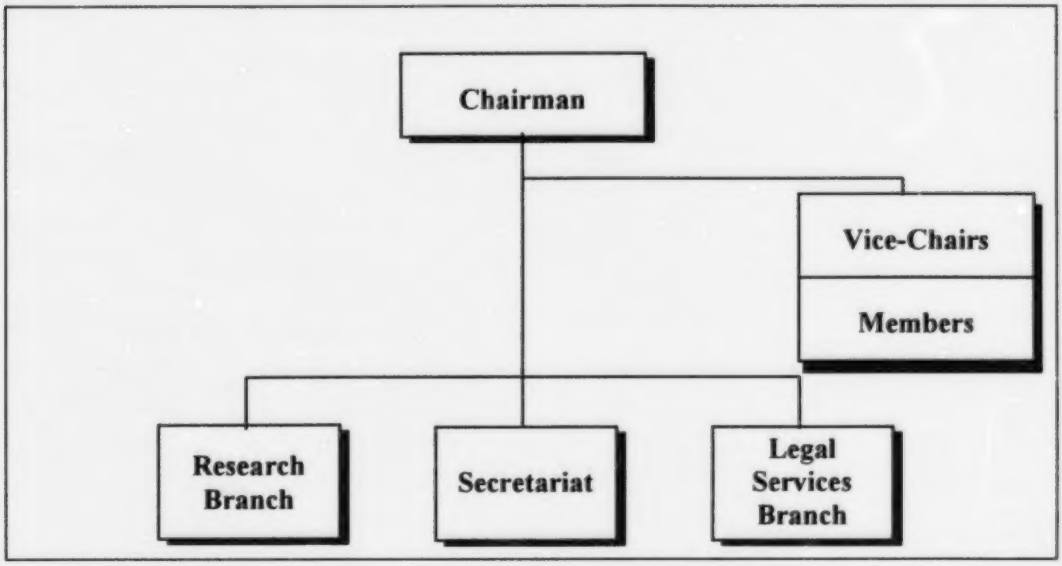

Part V — Other Information

Contact for Further Information and Web Site

The Secretary
Canadian International Trade Tribunal
Standard Life Centre
333 Laurier Avenue West
17th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0G7

Telephone No.: (613) 993-3595
Fax No.: (613) 998-1322
E-Mail: secretary@citt.gc.ca

Tribunal's Web Site: www.citt.gc.ca

Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal

Canadian International Trade Tribunal Act	R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47
Customs Act	R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 1
Excise Tax Act	R.S.C. 1985, c. E-15
Special Import Measures Act	R.S.C. 1985, c. S-15
Softwood Lumber Products Export Charge Act	R.S.C. 1985 (3d Supp.), c. 12
Energy Administration Act	R.S.C. 1985, c. E-6
Canadian International Trade Tribunal Regulations	S.O.R./89-35
Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations	S.O.R./93-602
Canadian International Trade Tribunal Rules	S.O.R./91-499

In addition, the following agreements also impact on the Tribunal's work:

Agreement on Internal Trade
North American Free Trade Agreement
Canada-Israel Free Trade Agreement
Canada-Chile Free Trade Agreement
World Trade Organization Agreements

List of Statutory and Tribunal Reports

Annual Report

- 1989-90 to 1999-2000

Annual Status Reports

- Textile Reference: Annual Status Report - October 1, 1994, to September 30, 1995
- Textile Reference: Annual Status Report - October 1, 1995, to September 30, 1996
- Textile Reference: Annual Status Report - October 1, 1996, to September 30, 1997
- Textile Reference: Annual Status Report - October 1, 1997, to September 30, 1998
- Textile Reference: Annual Status Report - October 1, 1998 to September 30, 1999

Bulletin

1995-2000

Guides

- Introductory Guide on the Canadian International Trade Tribunal
- Procurement Review Process - A Descriptive Guide
- Textile Reference Guide

Pamphlets

- Information on Appeals from Customs, Excise and SIMA Decisions
- Information on Dumping and Subsidizing Inquiries and Reviews
- Information on Economic, Trade and Tariff Inquiries
- Information on Import Safeguard Inquiries and Measures
- Information on Procurement Review
- Information on Textile Tariff Investigations

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/28-2000
ISBN 0-660-61435-9

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, présiser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la
période se terminant
le 31 mars 2000

Paul Martin
Ministre des Finances

Table des matières

Partie I — Message du président **1**

Partie II — Rendement du Tribunal canadien du commerce extérieur **3**
Contexte sociétal 3
Objectifs 4
Priorités stratégiques 4
Défis 4
Attentes en matière de rendement 5
Réalisations en matière de rendement 5
Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux 6
La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement 6
La publication des décisions du Tribunal en temps opportun 7
Les décisions du Tribunal sont considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux 7
Présentation des renseignements financiers 8
Initiative d'amélioration du service 8

Partie III — Rendement financier **9**
Aperçu du rendement financier 9
Tableaux financiers récapitulatifs 9
Besoins financiers par autorisation 9
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 10
Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles 10

Partie IV — Aperçu du Tribunal canadien du commerce extérieur **11**
Mandat et mission 11
Mandat 11
Mission 11
Organisation du Tribunal canadien du commerce extérieur 12
Description du secteur d'activité 12
Structure organisationnelle 13

Partie V — Autres renseignements **15**
Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et site Web 15
Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur 15
Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal 16

Partie I — Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport de rendement du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) pour l'exercice 1999-2000. Le Tribunal est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada, en raison de sa compétence aux termes de l'*Accord de libre-échange nord-américain*, de l'*Accord sur le commerce intérieur*, des accords de l'Organisation mondiale du commerce, de l'*Accord de libre-échange Canada-Israël* et de l'*Accord de libre-échange Canada-Chili*.

Le Tribunal est un organisme qui possède un mandat des plus diversifiés et dont la charge de travail est entièrement générée par des demandes qui dépendent de facteurs externes. Pour cette raison, le Tribunal a dû coordonner de façon efficace une charge de travail constituée d'enquêtes sur le dumping et/ou le subventionnement, d'appels de décisions du ministère du Revenu national (désormais l'Agence des douanes et du revenu du Canada), de plaintes toujours plus nombreuses concernant les marchés publics et d'enquêtes concernant des demandes d'allégement tarifaire sur les textiles. Néanmoins, le Tribunal a respecté tous les délais législatifs ou prescrits bien qu'il ait dû composer avec une collectivité de membres réduite pour une partie de l'exercice 1999-2000.

Il me fait plaisir d'annoncer que le Tribunal a exécuté, au cours de l'exercice 1999-2000, un nombre de projets qui assureront que ses processus et ses règles de procédure reflètent les modifications législatives (Projet de loi C-35) à la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* et la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* qui entreront en vigueur le 15 avril 2000. Afin de familiariser les intervenants avec ces modifications, le Tribunal a préparé une série de lignes directrices intérimaires concernant les enquêtes préliminaires de dommage, les enquêtes d'intérêt public, les réexamens intermédiaires et les réexamens relatifs à l'expiration.

Le Rapport de rendement du Tribunal pour l'exercice 1999-2000 démontre son engagement à appuyer un système de recours commerciaux juste et ouvert.

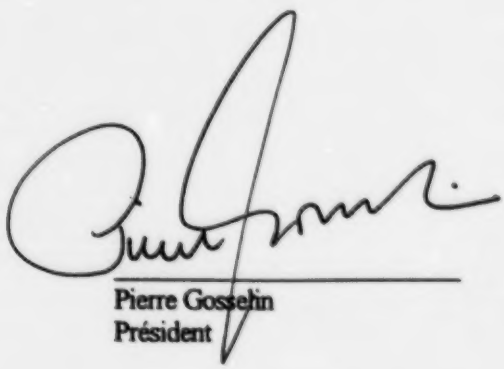

Pierre Gosselin
Président

Partie II — Rendement du Tribunal canadien du commerce extérieur

Contexte sociétal

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire et indépendant qui assume ses responsabilités législatives d'une façon impartiale et autonome et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

La conjoncture économique est l'un des principaux facteurs externes qui influent sur les activités du Tribunal qui est un organisme attentif répondant exclusivement à une demande externe. Le ralentissement de l'activité économique au pays et dans le monde entraîne habituellement une détérioration des marchés et une augmentation de la concurrence pour les commerces qui demeurent. Dans un tel contexte, les producteurs nationaux sont de plus en plus vulnérables à la concurrence livrée par les importations et sont davantage portés à demander une protection contre celles-ci. Cela se traduit généralement par un plus grand nombre d'enquêtes en réponse à des plaintes liées au dumping et/ou au subventionnement déposées aux termes de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI). Les activités du Tribunal menées aux termes de la LMSI revêtent une importance et un intérêt particuliers pour les producteurs nationaux, les importateurs, les exportateurs, les secteurs des industries primaires et des services de l'économie, et les conseillers et les experts-conseils spécialisés dans les questions commerciales.

L'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA), l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI) et l'*Accord sur les marchés publics* (AMP) exigent que les gouvernements signataires établissent un organisme indépendant chargé d'examiner les contestations des offres (les plaintes). Conformément à la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (Loi sur le TCCE), le Tribunal est l'organisme chargé de cette tâche au Canada. À titre d'organisme chargé d'examiner les plaintes concernant la procédure de passation de marchés publics du gouvernement fédéral, le Tribunal détermine si l'institution fédérale responsable du marché public qui fait l'objet de l'examen a respecté les obligations prescrites dans les lois canadiennes ainsi que dans les accords nationaux et internationaux sur le commerce. Les activités du Tribunal sont donc d'intérêt pour les fournisseurs potentiels ainsi que pour les ministères et organismes fédéraux, et les sociétés d'État visés par l'ALÉNA, l'ACI ou l'AMP. De plus, l'*Accord de libre-échange Canada-Israël* et l'*Accord de libre-échange Canada-Chili* prévoient que le Tribunal puisse être appelé à mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde globales concernant des marchandises importées d'Israël et du Chili.

Le Tribunal entend également les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la LMSI. Les activités du Tribunal dans ce domaine ont une

incidence sur les contribuables canadiens, les entreprises, les courtiers en douane et les conseillers spécialisés dans les questions commerciales.

Conformément à un mandat permanent que lui a confié le ministre des Finances, le Tribunal enquête sur des demandes présentées par des producteurs nationaux qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur les intrants textiles importés dans le cadre de leurs activités de production et présente ses recommandations à cette fin au ministre des Finances. Les activités du Tribunal aux termes de la saisine sur les textiles sont donc d'intérêt et d'importance pour les secteurs de l'économie ayant trait aux produits textiles et aux vêtements.

Finalement, le Tribunal peut devoir faire enquête et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont il est saisi par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances. Par le biais de ces saisines, les activités du Tribunal sont d'intérêt et d'importance pour les secteurs clés de l'économie canadienne.

En plus d'avoir une incidence sur des intervenants externes, les activités du Tribunal sont d'un intérêt particulier pour les ministères fédéraux suivants : Finances, Affaires étrangères et Commerce international, Agence des douanes et du revenu du Canada, Agriculture et Agroalimentaire, Industrie et Travaux publics et Services gouvernementaux.

Objectifs

Les objectifs du secteur d'activité du Tribunal sont d'assurer l'existence au Canada d'un système de recours commerciaux juste et efficace et de permettre au gouvernement de formuler, à l'aide des enquêtes factuelles et des mandats permanents du Tribunal, des stratégies qui ont pour but de rendre les producteurs canadiens davantage compétitifs dans le contexte du commerce mondial.

Priorités stratégiques

Le Tribunal a établi les priorités suivantes :

- maintenir la qualité des conclusions, des décisions et des recommandations du Tribunal;
- entendre des causes et rendre des décisions avec promptitude sur les questions qui relèvent de la compétence du Tribunal conformément aux lois du Parlement ou aux règlements;
- maintenir l'autonomie et l'accessibilité du Tribunal à titre d'organisme quasi judiciaire.

Défis

Parmi les défis à relever, le Tribunal doit :

- veiller à ce que les processus d'enquête et d'appel du Tribunal demeurent accessibles et abordables pour tous les intervenants;

- considérer la mise en application nécessaire de nouvelles modalités de prestation des services, en particulier, par un recours accru à la technologie de l'information, de sorte que le Tribunal puisse satisfaire, avec moins de ressources, la demande à l'endroit de ses services, qui dépend de facteurs externes.
- Veiller à la mise en application harmonieuse des modifications législatives (Projet de loi C-35) à la LMSI et à la Loi sur le TCCE.

Attentes en matière de rendement

Compte tenu des résultats clés énumérés plus bas, le Tribunal est bien positionné pour continuer de jouer un rôle principal à l'intérieur du système canadien de recours commerciaux.

Pour fournir aux Canadiens :	**Sera démontré par :**
Le soutien d'un système de recours commerciaux juste et ouvert	➢ Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux. ➢ La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement. ➢ La publication des décisions du Tribunal en temps opportun. ➢ Les décisions du Tribunal sont considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux.

Réalisations en matière de rendement

Tel qu'il a été mentionné précédemment, la conjoncture économique est un principal facteur externe qui influe sur les activités du Tribunal. Ce dernier est un organisme attentif qui réagit entièrement à la demande externe. Il ne peut refuser aucune saisine par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances, ni refuser d'entendre une personne ou une entreprise relativement à toute question qui relève de sa compétence.

Le défi que doit relever le Tribunal est d'assurer l'existence d'un sytème de recours commerciaux juste et ouvert. Dans ce contexte, le rendement du Tribunal est évalué en fonction des critères suivants.

Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux

Les décisions du Tribunal peuvent faire l'objet d'un examen ou d'un appel devant la Cour fédérale du Canada, devant un groupe spécial binational aux termes de l'ALÉNA ou devant un groupe spécial de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Des 12 causes faisant l'objet d'enquêtes par le Tribunal aux termes de la LMSI au cours de l'exercice 1999-2000, 2 décisions ont été portées en appel devant la Cour fédérale du Canada et les appels étaient toujours à l'étude à la fin de l'exercice. Quant aux 3 décisions du Tribunal rendues au cours de l'exercice précédent et portées en appel devant le Cour fédérale du Canada, dans une cause, la décision du Tribunal a été confirmée, dans la deuxième, l'appel a été abandonné, et dans la troisième, l'appel était encore à l'étude à la fin de l'exercice. Quant aux appels qui étaient devant des groupes spéciaux binationaux à la fin de l'exercice 1998-1999, la décision du Tribunal a été confirmée dans chacune des causes par un groupe spécial binational, tandis que les autres appels étaient encore à l'étude à la fin de l'exercice. Aucune décision du Tribunal n'a été portée en appel devant un groupe de règlement des différends de l'OMC.

En ce qui a trait aux décisions du Tribunal ayant trait aux appels de décisions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la LMSI, la Cour fédérale du Canada a traité 20 appels de décisions du Tribunal. Les résultats ont été les suivants : 7 appels ont été abandonnés, 10 ont été rejetés, 2 ont été admis et 1 a été admis en partie.

La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement

À titre d'organisme chargé d'examiner les plaintes concernant la procédure de passation des marchés publics du gouvernement fédéral, le Tribunal rend des décisions qui peuvent renfermer une recommandation à l'égard de l'institution fédérale (nouvel appel d'offres, réévaluation des soumissions ou versement d'une indemnité) et le remboursement des frais raisonnables engagés par une partie plaignante qui a gain de cause. Au cours de l'exercice 1999-2000, le Tribunal a rendu 27 décisions, dont 12 incluaient des recommandations. Dix de ces recommandations ont été mises en application par l'institution fédérale, tandis que deux d'entre elles sont en suspens en attendant le résultat de demandes d'examen judiciaire.

La Cour fédérale du Canada a rejeté trois demandes visant la révision d'une décision du Tribunal. Quatre autres demandes ont été abandonnées et quatre demandes étaient encore à l'étude à la fin de l'exercice.

Relativement à ses activités afférentes à la saisine sur les textiles, le Tribunal présente des recommandations au ministre des Finances quant à savoir si un allégement tarifaire doit être octroyé sur des intrants textiles importés. Au cours de l'exercice 1999-2000, six recommandations relatives à huit demandes d'allégement tarifaire ont été présentées au ministre des Finances, et elles ont toutes été mises en application par le ministre des Finances.

La publication des décisions du Tribunal en temps opportun

Les décisions du Tribunal ayant trait au dumping ou au subventionnement ainsi que celles sur les plaintes concernant les marchés publics sont assujetties à des délais législatifs. Au cours de l'exercice 1999-2000, 34 décisions ayant trait à ces deux volets du mandat du Tribunal ont été rendues et, dans toutes ces affaires, les délais législatifs ont été respectés.

Eu égard aux appels de décisions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui ne sont pas assujetties à des délais législatifs, le Tribunal a rendu 64 décisions. L'objectif du Tribunal est de rendre ses décisions dans les 120 jours suivant l'audience. Le Tribunal n'a pas respecté de façon systématique le délai de 120 jours. En raison de son mandat diversifié, le Tribunal doit s'assurer que les volets de son mandat assujettis à des délais législatifs sont traités de façon prioritaire.

Les décisions du Tribunal sont considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux

Le Tribunal a établi un Comité de la magistrature et du barreau afin de promouvoir l'échange de points de vue sur des questions d'importance avec l'Association du Barreau canadien et les experts-conseils en commerce. Les réunions ont lieu à tous les trois mois et permettent aux participants de présenter leurs points de vue et leurs préoccupations sur les processus et procédures du Tribunal. Celles-ci permettent également au Tribunal d'obtenir les points de vue des intervenants sur des initiatives proposées.

De plus, le Tribunal communique avec ses intervenants pour obtenir leurs points de vue sur l'introduction prévue de nouvelles procédures. Il publie également des notes de procédure et des lignes directrices pour présenter ses nouvelles procédures à la collectivité générale.

Ces mécanismes de consultation permettent au Tribunal de demeurer accessible aux divers groupes d'intervenants et de bénéficier de leurs points de vue. Le Tribunal a ainsi bénéficié des commentaires et suggestions fournis par les intervenants concernant les processus et procédures.

Présentation des renseignements financiers

Tribunal canadien du commerce extérieur	
Dépenses prévues	**8 486 000**
Autorisations totales	*8 993 000*
Dépenses réelles	8 707 000

Initiative d'amélioration du service

Le Tribunal offre des services au public dans les deux langues officielles. Ces services incluent, la fourniture de renseignements au public concernant le mandat et les fonctions du Tribunal, les services au comptoir, les communications écrites et orales avec le public, et la réception de documents se rapportant à d'éventuelles procédures devant le Tribunal.

Le Tribunal continue à faire des efforts importants pour améliorer la prestation de ses services à ses intervenants. Parmi les améliorations apportées, on compte l'accès électronique à l'information sur le Tribunal, à ses publications, à ses avis d'enquête et à ses décisions. Toutes les décisions rendues par le Tribunal depuis sa création en décembre 1988 sont disponibles sur son site Web. Le Tribunal dispose également d'un service qui informe les parties intéressées, par l'entremise du courrier électronique, que de nouveaux documents sont disponibles sur son site Web.

Le Tribunal poursuit également ses efforts en vue de la mise en œuvre d'un système de communications protégées qui permettra la transmission accélérée d'information entre le Tribunal et les parties à une enquête. Finalement, le Tribunal procédera au cours de l'exercice 2000-2001 à un projet pilote ayant trait à l'automatisation du dossier administratif de ses délibérations.

Partie III — Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le Tribunal a commencé l'année avec des autorisations de 8,5 millions de dollars. Un budget supplémentaire de 75 000 $ a ensuite été approuvé pour reporter les fonds non utilisés des années précédentes. Le Conseil du Trésor a approuvé une somme de 171 000 $ pour les augmentations salariales négociées, une somme de 17 000 $ pour le projet de stratégie financière, un somme de 45 000 $ pour le facteur de conversion ainsi qu'un transfert de 19 000 $ en provenance du ministère de la Justice pour l'initiative de règlements de conflits. Finalement, un montant additionnel de 180 000 $ a été versé pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, augmentant ainsi le total des autorisations à 8,9 millions de dollars. En 1999-2000, le Tribunal a dépensé 8,7 millions de dollars de ses autorisations totales de 8,9 millions de dollars. L'excédent d'environ 200 000 $ est dû essentiellement aux délais encourus lors de la mise en œuvre de certains projets ainsi qu'au fait que deux projets ont dû être reportés au prochain exercice.

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1

Besoins financiers par autorisation
(en milliers de dollars)

		1999-2000		
Crédit		**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
	Tribunal canadien du commerce extérieur			
35	Dépenses de fonctionnement	7 312	7 639	7 353
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 174	1 354	1 354
	Total	**8 486**	**8 993**	**8 707**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles
(en milliers de dollars)

	1999-2000		
Secteur d'activité	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Tribunal canadien du commerce extérieur			
ETP	94	94	86
Fonctionnement	8 486	8 993	8 707
Total des dépenses nettes	**8 486**	**8 993**	**8 707**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	0	0	(1)
Coût des services offerts par d'autres ministères	1 938	1 938	1 939
Coût net du programme	**10 424**	**10 877**	**10 645**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles
(en milliers de dollars)

			1999-2000		
Secteur d'activité	**Dépenses réelles 1997-1998**	**Dépenses réelles 1998-1999**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Tribunal canadien du commerce extérieur	7 793	8 136	8 486	8 993	8 707
Total	**7 793**	**8 136**	**8 486**	**8 993**	**8 707**

Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Partie IV — Aperçu du Tribunal canadien du commerce extérieur

Mandat et mission

Mandat

Le Tribunal détient son mandat aux termes de la Loi sur le TCCE, qui a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988.

Le Tribunal est habilité à :

- mener des enquêtes afin de déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé un dommage sensible ou un retard ou menacent de causer un dommage sensible à une branche de production nationale;
- entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la LMSI;
- enquêter sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur des intrants textiles importés dans le cadre de leurs activités de production;
- enquêter sur des plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant les marchés publics du gouvernement fédéral visés par l'ALÉNA, l'ACI et l'AMP;
- mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde relativement aux plaintes déposées par des producteurs nationaux qui soutiennent que l'augmentation des importations cause, ou menace de causer, un dommage grave aux producteurs nationaux;
- enquêter et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances saisit le Tribunal.

Mission

Le Tribunal est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada. Dans son rôle quasi judiciaire, le Tribunal protège les producteurs canadiens contre deux formes importantes de concurrence déloyale en provenance de pays étrangers : le dumping et le subventionnement dommageables. Le Tribunal se veut également un organisme facilement accessible pour les appels de décisions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada en matière de douanes et d'accise ou pour les plaintes concernant l'adjudication des marchés publics du gouvernement fédéral.

Le rôle consultatif du Tribunal l'amène à tenir des enquêtes pour établir certains faits et ainsi aider le gouvernement à formuler des stratégies visant à rendre les producteurs

canadiens davantage compétitifs dans le contexte de commerce mondial. Dans le cadre de sa saisine sur les textiles, le Tribunal aide le gouvernement à déterminer quels niveaux tarifaires assureront un gain économique maximal au Canada dans une industrie confrontée aux demandes changeantes du marché.

L'émergence d'un système d'échanges commerciaux plus libre et plus ouvert oblige le Canada à s'appuyer de plus en plus sur un système de recours commerciaux juste et efficace. Par l'entremise des divers volets de son mandat, le Tribunal contribue au soutien d'une économie canadienne saine et à l'épanouissement de relations commerciales loyales avec les partenaires commerciaux du Canada.

Organisation du Tribunal canadien du commerce extérieur

Description du secteur d'activité

Étant donné son mandat et sa structure, le Tribunal s'occupe d'un seul secteur d'activité — celui d'agir à titre de tribunal administratif relativement à des enquêtes sur le dumping et le subventionnement, à des appels de décisions rendues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada en matière de douanes et d'accise et à des plaintes concernant les marchés publics, et d'agir à titre de conseiller du gouvernement ou du ministre des Finances relativement à une vaste gamme de questions touchant les intérêts commerciaux, économiques ou tarifaires.

Le Tribunal peut compter jusqu'à neuf membres à plein temps, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le Gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Cinq membres supplémentaires, au plus, peuvent être nommés temporairement. Le président est le premier dirigeant responsable de l'affectation des membres et de la gestion des activités du Tribunal. Les membres viennent de diverses régions et leurs antécédents académiques et professionnels sont des plus variés.

Les membres du Tribunal peuvent compter sur l'appui d'un effectif permanent de 86 employés. Ses principaux agents sont le secrétaire, responsable de la gestion intégrée, des relations avec le public, les autres ministères gouvernementaux et autres gouvernements ainsi que des fonctions de greffier du Tribunal; le directeur exécutif de la Recherche, chargé de l'analyse économique et financière des entreprises et des industries, de l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs potentiels portant sur n'importe quel aspect de la procédure d'adjudication des marchés publics ainsi que de la recherche de faits exigée dans le cadre des enquêtes du Tribunal; et l'avocat général, responsable de fournir des services juridiques au Tribunal.

Le Tribunal tient des audiences publiques dans le cadre de presque toutes les responsabilités qu'il assume. Dans certaines affaires, il peut rendre une décision fondée sur des exposés écrits. Les audiences ont habituellement lieu dans les locaux du Tribunal, situés à Ottawa (Ontario), bien que des vidéoconférences et des audiences tenues en régions soient utilisées périodiquement afin d'améliorer l'accessibilité au Tribunal. Le Tribunal applique des règles et des procédures semblables à celles d'une cour de justice, mais d'une façon plus souple. La Loi sur le TCCE prévoit que les audiences, tenues en général par un jury constitué de trois membres, doivent se dérouler de la manière « la plus efficace, la plus équitable et la plus expéditive » dans les circonstances. Le

Tribunal peut citer des témoins à comparaître et exiger des parties qu'elles produisent des renseignements, même lorsque ces derniers sont confidentiels pour des raisons commerciales. La Loi sur le TCCE renferme des dispositions qui permettent de contrôler étroitement l'accès aux renseignements confidentiels.

Les décisions du Tribunal peuvent, selon le cas, être réexaminées ou portées en appel devant la Cour fédérale du Canada et, finalement, la Cour suprême du Canada, ou devant un groupe spécial binational formé en vertu de l'ALÉNA lorsqu'il s'agit d'une décision touchant les intérêts des États-Unis ou du Mexique. Les gouvernements membres de l'OMC peuvent interjeter appel des décisions du Tribunal auprès d'un groupe spécial de règlement des différends formé en vertu du *Mémorandum d'accord concernant les règles et procédures régissant le règlement des différends* de l'OMC.

Structure organisationnelle

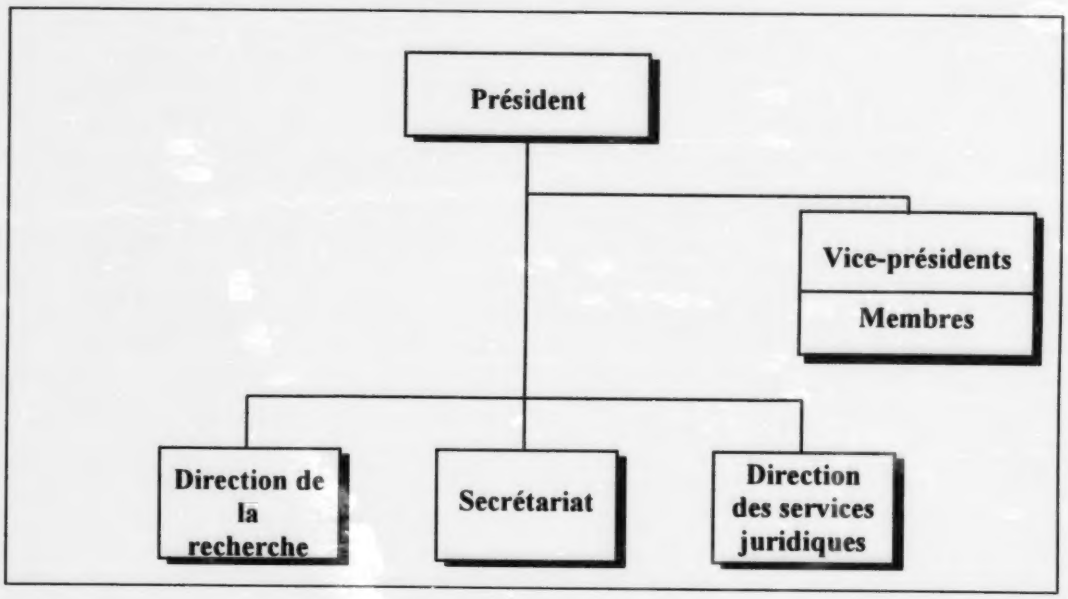

Partie V — Autres renseignements

Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et site Web

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier ouest
17e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Numéro de téléphone : (613) 993-3595
Numéro de télécopieur : (613) 998-1322
Courriel : secretaire@tcce.gc.ca

Site Web du Tribunal : www.tcce.gc.ca

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4e suppl.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2e suppl.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre	L.R.C. 1985 (3e suppl.), c. 12
Loi sur l'administration de l'énergie	L.R.C. 1985, c. E-6
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./89-35
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics	D.O.R.S./93-602
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./91-499

En outre, les accords suivants influent sur les activités du Tribunal :

Accord sur le commerce intérieur
Accord de libre-échange nord-américain
Accord de libre-échange Canada-Israël
Accord de libre-échange Canada-Chili
Accords de l'Organisation mondiale du commerce

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal

Rapports annuels

- De 1989-1990 à 1999-2000

Rapports de situation annuels

- Saisine sur les textiles : Rapport de situation annuel - du 1er octobre 1994 au 30 septembre 1995
- Saisine sur les textiles : Rapport de situation annuel - du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1996
- Saisine sur les textiles : Rapport de situation annuel - du 1er octobre 1996 au 30 septembre 1997
- Saisine sur les textiles : Rapport de situation annuel - du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1998
- Saisine sur les textiles : Rapport de situation annuel - du 1er octobre 1998 au 30 septembre 1999

Bulletin

1995-2000

Guides

- Guide de la saisine sur les textiles
- Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur
- Guide du mécanisme d'examen des marchés publics

Brochures

- Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la LMSI
- Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles
- Information sur les enquêtes de sauvegarde contre les importations et les mesures afférentes
- Information sur les enquêtes économiques, commerciales et tarifaires
- Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement
- Information sur l'examen des marchés publics